



LE PARC DES VOLCANS D'AUVERGNE A RÉUNI LES ÉLUS ET ACTEURS DU MASSIF CANTALIEN EST

➤ COMMUNIQUÉ DE PRESSE | le 9 avril 2018

Le 5 avril dernier, à Murat, les élus et acteurs socio-économiques du massif cantalien Est ont répondu présent à l'invitation du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Objectif de la soirée : faire un bilan à mi-parcours de la charte 2013-2025 et prioriser les actions du Parc pour les 6 années à venir. Animée par François Marion, Président du Parc, Philippe Fabre, 1er vice-président, et l'équipe du Parc, cette réunion a permis de recueillir les idées et attentes de chacun. En tout, 6 réunions se tiennent sur le Parc, de la Chaîne des Puys aux Monts du Cantal.

Maintenir le contact avec le territoire

Pour élaborer son nouveau projet de territoire, le syndicat mixte du Parc avait organisé de nombreuses réunions de concertation locale jusqu'en 2012. Aujourd'hui à mi-parcours de cette charte 2013-2025, il a paru essentiel de consulter à nouveau les acteurs locaux. Avec la fusion des communautés de communes, des Régions et de nombreuses mutations budgétaires et réglementaires, le contexte a sensiblement évolué.

Réorienter les actions du Parc

Afin de dresser un bilan à mi-charte et de prioriser ses interventions à 6 ans, le syndicat mixte du parc organise une série de 6 réunions sur l'ensemble du territoire. Elus, acteurs sociaux-économiques et chambres consulaires de chaque région naturelle du Parc sont conviés en mars et avril pour des rencontres de bilan et d'échange. La 3^e réunion s'est tenue à Murat et concernait le massif cantalien Est.

Les paysages remarquables et le tourisme priorités

A Murat, les grands paysages et le tourisme sont sortis en tête des 10 enjeux actuellement traités sur le Parc.

Concernant les **paysages remarquables**, les objectifs priorités sont notamment la préservation des réservoirs de biodiversité, le maintien des formes volcaniques, la gestion des sites en termes de paysage et biodiversité.

L'enjeu du **tourisme et des loisirs de pleine nature** a également été retenu, avec des objectifs de promotion d'offres touristiques valorisant les patrimoines et de développement de la randonnée et des mobilités douces.

L'agriculture et les produits, l'eau et les milieux aquatiques ainsi que la sensibilisation et la culture sont arrivés en 3^e et 4^e position.



Prochaine réunion

Pour le massif des Monts Dore : le 12 avril, Le Mont Dore (mairie)

A l'issue de ces rencontres, un bilan sera présenté aux élus du comité syndical du Parc. Il viendra nourrir l'évaluation réalisée à mi-charte, à partir de fin 2018.

LE PARC EN 3 QUESTIONS-REPONSES

Quel territoire ?

Le Parc des Volcans d'Auvergne s'étend sur 120 km de la Chaîne des Puys au nord, au Monts du Cantal au sud. Il comprend aussi l'Artense, le Cézallier et le massif du Sancy.

A quoi sert un Parc naturel régional ?

Ce territoire est classé Parc naturel régional depuis 1977 car il recèle des patrimoines naturels, paysagers et culturels à la fois remarquables et fragiles. Les acteurs locaux s'engagent à développer le Parc tout en préservant et valorisant ces richesses. Les habitants et nouveaux arrivants, les visiteurs et les générations futures en sont les bénéficiaires.

Que fait le syndicat mixte du Parc ?

Il agit au quotidien, en pilotant des actions en faveur de l'agriculture, des paysages, de l'urbanisme et des énergies, des espaces naturels et du tourisme durable, de l'éducation à l'environnement et de la sensibilisation des habitants. Il anime la mise en œuvre de la charte, avec l'ensemble des signataires : les 147 communes et les intercommunalités, les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, la Région et l'Etat.

Contact technique Isabelle BLANC, directrice du Parc

tél. : 04 73 65 64 03 | iblanco@parcdesvolcans.fr - direction@parcdesvolcans.fr

Contact Presse Anne DASRIAUX, chargée de communication tél. : 04 73 65 64 38 | adasriaux@parcdesvolcans.fr

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

Bureaux puydômois Montlosier - 63970 Aydat | Tél. : 04 73 65 64 00 | Fax : 04 73 65 66 78

Bureaux cantaliens Place de l'hôtel de ville - 15300 Murat | Tél. : 04 71 20 22 10 | Fax : 04 71 20 23 52
accueil@parcdesvolcans.fr | www.parcdesvolcans.fr